

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 28 (1887), p. 113-127

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1887__28__113_0

© Société de statistique de Paris, 1887, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1887.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 1887.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Yvernès.

M. Albert BUSANI, attaché au ministère des finances, dont la candidature est soutenue par MM. de Foville et Bienaymé, est élu, à l'unanimité, *membre titulaire de la Société*.

La parole est donnée à M. Beaurin-Gressier pour la lecture du rapport dont il a été chargé, par la commission des comptes, sur la situation financière de la Société (1).

Les conclusions de ce rapport, tendant à l'approbation des comptes de 1886 et du budget de l'exercice 1887, sont adoptées.

M. BEAURIN-GRESSIER présente un volume que publie le ministère des travaux publics : *Le Guide officiel de la navigation intérieure* dressé par les soins de la direction des routes, de la navigation et des mines et édité par MM. Baudry et C^{ie}.

Ce volume est en quelque sorte la continuation et le développement d'une publication faite, il y a cinq ans, par la même administration sous le titre de : *Manuel des distances des voies navigables*.

Le *Manuel des distances* avait été établi exclusivement en vue des agents chargés du service de la statistique de la navigation intérieure, pour réunir dans leurs mains les éléments de leur travail et les documents qu'ils pouvaient être appelés à consulter. Le tirage en avait été, par suite, limité à un nombre d'exemplaires ne dépassant que de très peu le chiffre correspondant aux besoins du service.

Cependant, dès son apparition, ce recueil a été l'objet d'un grand nombre de demandes particulières et l'administration a été amenée à constater qu'il était susceptible de rendre des services aux personnes qui font usage des transports par eau.

(1) Voir le rapport à la suite du procès-verbal.

L'édition n'a pas tardé à être épuisée ; il devenait nécessaire de procéder à un second tirage. L'administration n'a pas hésité dès lors à faire subir à son premier travail les remaniements susceptibles de le mettre à même, tout en répondant aux exigences de sa première destination, de fournir plus complètement au public les renseignements qui paraissaient offrir de l'intérêt au point de vue de l'utilisation des cours d'eau comme voies de transport.

Les matières précédemment insérées dans le *Manuel des distances* ont reçu, dans cet ordre d'idées, de nombreuses additions portant sur les conditions générales de navigabilité de chaque cours d'eau, les dimensions principales de leurs ouvrages, les services publics qui y fonctionnent et sur les règlements qui y sont appliqués.

Il ne suffit pas, en effet, pour celui qui veut expédier par eau un chargement, de connaître la longueur en kilomètres du parcours à effectuer, il importe également qu'il puisse se rendre compte du genre, de la capacité, des dimensions des bateaux, de leur degré d'enfoncement, etc. ; en un mot, de toutes les sujétions matérielles ou réglementaires dont il aura à tenir compte au cours de l'opération. Il a enfin intérêt à se renseigner sur les facilités qu'il rencontrera aux différents points du trajet pour l'embarquement et le débarquement des marchandises et pour les communications télégraphiques.

Le Guide officiel de la navigation intérieure comprend six parties :

- I. — Documents réglementaires.
- II. — Nomenclature et conditions de navigabilité.
- III. — Notices et tableaux des distances.
- IV. — Index alphabétique des lieux mentionnés dans le tableau des distances.
- V. — Itinéraires graphiques.
- VI. — Carte itinéraire des voies navigables de la France.

On ne peut songer à donner ici une analyse complète de l'ouvrage. La partie essentielle consiste dans les tableaux des distances et les notices qui les accompagnent. Ces tableaux donnent pour chaque voie la liste des localités principales et des points marquants qui s'y rencontrent. En regard de chacun de ces points est indiquée la distance qui le sépare du point précédent et, dans une seconde colonne, la distance totale comptée à partir de l'origine de la voie. Dans une colonne spéciale on a inscrit, en regard des principales localités, le nombre des écluses à franchir depuis l'origine de la voie. On a eu soin de mentionner également les gares d'eau et leurs raccordements avec les voies ferrées, les postes télégraphiques spéciaux à la navigation et ouverts à la télégraphie privée, les bureaux de déclaration, les embranchements avec les autres voies fluviales.

Chaque tableau ou itinéraire est précédé d'une notice où se trouvent réunis les divers renseignements fournis par les ingénieurs des services intéressés conformément à un programme uniforme arrêté préalablement par l'administration. Cette notice passe sommairement en revue le régime de la voie, les facilités qu'elle offre à la navigation, le genre de batellerie qui la fréquente le plus habituellement, la nature du chemin de halage. On a noté, le cas échéant, les entreprises de traction qui y fonctionnent en vertu de concessions ou d'autorisations administratives. S'il s'agit d'une voie administrée par une compagnie concessionnaire, on a rappelé les stipulations principales de l'acte de concession et les tarifs qui y sont annexés.

En résumé, on s'est appliqué à grouper dans cette notice toutes les indications

qui ont paru de nature à intéresser ceux qui sont appelés à se servir de la voie navigable.

Toutes les autres parties de la publication ont pour objet de faciliter à ceux qui feront usage du *Guide* la préparation d'itinéraires. C'est ainsi que l'on a réuni dans trois planches distinctes des itinéraires dressés d'avance, sous forme de profils en long des voies empruntées, et qui s'appliquent :

1° Aux voies de la région du Nord, de Paris à la mer et à la frontière de Belgique ;

2° Aux voies de la région de l'Est, avec jonction aux voies du Nord ;

3° Aux voies navigables de Paris à Lyon.

Ces itinéraires graphiques distinguent par les couleurs bleues et roses les rivières et les canaux. Ils rappellent les longueurs et le nombre d'écluses de chaque voie, et, pour les points principaux, les distances et le nombre d'écluses cumulés à partir de Paris. Au moyen de l'échelle des hauteurs des bandes on peut se rendre compte du mouillage ; on trouve enfin l'indication des pentes rachetées.

Une carte du réseau complète l'ensemble des documents mis à la disposition du lecteur.

Cette carte, dressée à l'échelle de $\frac{1}{2,000,000}$, ne contient que des indications spéciales à la navigation intérieure.

Les cours d'eau classés comme navigables y sont figurés par des traits pleins ; les rivières ou portions de rivières simplement flottables, par un pointillé.

Ces traits ont un millimètre d'épaisseur ou un demi-millimètre, suivant qu'ils correspondent à des voies dont le mouillage est égal ou supérieur à 2 mètres, ou à des voies ayant moins de 2 mètres de mouillage. Les traits sont bleus pour les fleuves et rivières, rouges pour les canaux.

Outre ces dispositions, qui mettent en lumière l'importance respective de chaque voie, on a indiqué en chiffres bleus les longueurs des sections ; enfin les principales localités et les points de bifurcation sont signalés par un petit cartouche contenant la distance entre ce point et l'origine de la ligne.

Les distances ainsi cumulées sont comptées de Paris (pont de la Tournelle) pour toutes les voies qui se trouvent en relation directe avec la Seine.

Dans la région de l'Ouest, on a choisi Nantes pour point d'origine et Bordeaux dans la région méridionale.

Pour donner une idée complète de l'ouvrage, on ne peut se dispenser de réserver une mention spéciale à la *nomenclature alphabétique des voies*. La nomenclature comprend tous les cours d'eau classés comme flottables ou navigables ; son cadre résume, sous une forme synoptique, les conditions de navigabilité des cours d'eau utilisés comme voies de transport. Elle constitue ainsi, et cela pour la première fois, l'inventaire complet des cours d'eau qui font partie du domaine public. A ce titre, il est intéressant d'en résumer ici les données.

Le développement total des cours d'eau classés comme flottables ou navigables est de 16,640 kilomètres.

Sur cette longueur, 3,899 kilomètres ne sont l'objet d'aucun trafic fluvial ; 1,012 kilomètres sont utilisés seulement pour le flottage et 11,729 kilomètres sont fréquentés par la batellerie d'intérieur.

Au point de vue technique, les 12,741 kilomètres de cours d'eau fréquentés se divisent comme suit :

Rivières simplement flottables	1,012 kilomètres.
Rivières navigables naturellement	3,391 —
Rivières canalisées.	3,579 —
Canaux de navigation.	4,759 —

Total égal. . . . 12,741 kilomètres.

Les *rivières canalisées*, dont le développement atteint 3,579 kilomètres, comportent 581 écluses et 916 ponts fixes. Les biefs y ont donc une longueur moyenne de 6^{kil},160.

Les *canaux*, qui offrent ensemble 4,759 kilomètres de longueur, doivent être divisés en :

1° *Canaux sans biefs de partage*, latéraux pour la plupart, longueur 2,179 kilomètres.

On rencontre sur les voies de cette catégorie 471 écluses, 1,038 ponts et 5 souterrains, la longueur du bief moyen ressort à 4^{kil},600.

2° *Canaux à biefs de partage*, longueur 2,610 kilomètres ; ils comprennent 1,395 écluses, 1,337 ponts et 17 souterrains ; la longueur du bief moyen y descend à 1^{kil},871.

On sait que, d'après les lois de classement du réseau navigable, le type réglementaire des canaux correspond à un mouillage de 2 mètres, à des écluses de 38^m,50 de longueur et 5^m,20 de largeur pouvant donner passage aux bateaux du type de la péniche flamande et enfin à une hauteur sous les ponts de 3^m,70.

Dès à présent on rencontre ces dimensions minima :

Pour les rivières, sur un peu plus de 1,000 kilomètres ;

Pour les canaux, sur un peu moins de 2,000 kilomètres.

La transformation se poursuit au surplus avec activité sur toutes les voies principales et pourra être terminée dans un petit nombre d'années.

Pour terminer, il paraît intéressant de signaler une innovation apportée dans le mode de publication du nouveau recueil. Jusqu'ici, la plupart des recueils administratifs sont publiés par les administrations mêmes qui les ont préparés. Ces administrations en déposent parfois un certain nombre d'exemplaires dans quelques librairies, mais conservent tous les risques de l'opération.

L'administration des travaux publics a pensé qu'à l'égard du *Guide officiel des voies navigables*, les circonstances étaient favorables pour en confier l'impression et la vente à l'industrie privée. Un éditeur privé dispose, en effet, des ressources d'une publicité très étendue qui ne peut manquer de profiter largement à la vulgarisation d'un ouvrage destiné à rendre au public de notables services et qu'il y a un sérieux intérêt à propager.

Dans cet ordre d'idées, l'Administration a ouvert un concours entre les principaux éditeurs de Paris. Elle a adopté comme base de l'adjudication le prix de vente au public, prix sur lequel devait porter le rabais. L'adjudication a été tranchée en faveur de MM. Baudry et C^{ie} dont la soumission fixait le prix de vente à 2 fr. 25 c. Ce prix est extrêmement modéré et il n'est pas douteux que, dans ces conditions, l'édition, fixée à 4,500 exemplaires, ne soit rapidement enlevée.

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, de laquelle il résulte que la date du 25^e congrès des Sociétés savantes est reportée de la semaine de Pâques à celle de

la Pentecôte. En conséquence, le congrès se réunira à la Sorbonne le 31 mai prochain, à midi et demi. Une circulaire spéciale précisera l'ordre de ses séances et tous les détails de son organisation. Il y a lieu de rappeler à cette occasion que les questions qui intéressent spécialement la *Statistique* sont les suivantes :

11° Étudier en un lieu déterminé l'influence exercée sur l'ivrognerie et particulièrement sur les condamnations par la production de l'alcool, par les impôts sur les boissons et par les lois sur l'ivresse et sur les cabarets;

12° La mortalité dans les diverses professions ;

13° Étudier, dans une partie déterminée de la France, le mouvement des finances locales au XIX^e siècle. (Budgets et dettes du département et des communes.)

M. le Président informe la Société qu'une exposition scientifique et industrielle de la Sibérie et de l'Oural aura lieu en juillet et août prochain à Ekatherinebourg, sous la présidence d'honneur de S. A. I. le grand-duc Michel Nicolaïevitch. Ceux des membres qui voudraient assister à cette exposition destinée à faire connaître l'état de civilisation des provinces de l'Oural et de la Sibérie, devront s'adresser au président de la Société des mines de l'Oural, M. le conseiller intime J. Ivanoff, qui leur fournira tous les renseignements nécessaires pour faciliter leur voyage et diminuer, autant que possible, leurs frais de séjour.

M. le Secrétaire général donne la nomenclature des ouvrages adressés à la Société (1) et fait distribuer, au nom de M. Agostini, un certain nombre d'exemplaires du rapport de ce savant sur la situation actuelle du Canada. M. Agostini a d'ailleurs promis de présenter à la Société de statistique une communication spéciale à ce sujet.

M. Alfred NEYMARK offre plusieurs exemplaires du travail qu'il vient de terminer sur les Dettes publiques européennes. Il en sera publié un résumé dans le *Bulletin*.

M. le Président dépose sur le bureau le premier exemplaire du dernier ouvrage de M. de Foville, dont notre président sortant avait annoncé l'apparition prochaine. Il est persuadé que ce petit volume de statistique raisonnée et comparative deviendra bientôt chez nous aussi populaire que le sont les *Statistical Abstract* en Angleterre et aux États-Unis.

M. LAFABRÈGUE, ancien directeur de l'hospice des Enfants assistés de la Seine, présente à la Société le livre que M. le Dr Thulié vient de faire paraître sur les Enfants assistés.

Ce livre, dit M. Lafabrègue, permet de suivre, pas à pas, les progrès et les améliorations apportés dans ce service important pendant les dix ou quinze ans qui viennent de s'écouler, et éclaire d'un jour tout nouveau la question sociale de l'enfance abandonnée.

Lorsqu'il fut appelé à la direction de l'hospice des Enfants assistés, en 1875, ceux qui, par leurs études ou par leurs fonctions, s'occupaient de cette question se partageaient en deux camps bien tranchés.

Les uns, comme les docteurs Brochard et Marjolin, ne voyaient d'autre solution au problème que le rétablissement du *tour*.

Les autres, comme M. Durangel et les inspecteurs départementaux, préconisaient les secours aux filles mères.

(1) Voir cette liste à la fin du procès-verbal.

Les premiers considéraient les secours comme immoraux et pensaient qu'avec le tour disparaîtraient les avortements, les expositions et les infanticides.

Les autres, se plaçant sur un autre terrain, disaient que chacun est responsable de ses actes, que la fille coupable se doit à son enfant, que la société peut l'aider dans sa tâche, mais n'a pas le droit de se substituer à elle.

De ces divergences d'opinions naissaient des tiraillements et des lenteurs dans le service, dont les enfants étaient les premières victimes. C'est alors que M. le Dr Thulié est venu poser les principes qui doivent présider aux admissions, et tracer à chacun sa règle de conduite.

La société, a-t-il dit, en enlevant à l'homme le droit de vie et de mort sur l'être qu'il a mis au monde, a implicitement reconnu à l'enfant son droit à l'existence, c'est-à-dire aux soins nécessaires pour qu'il puisse vivre.

Mais cette société étant impuissante à obliger une mère qui repousse son enfant à lui accorder ses soins, c'est à elle de la remplacer et d'élever l'enfant.

Si, par contre, la mère est une vraie mère, si elle veut garder le petit être que la misère va l'obliger d'abandonner, la société doit lui venir en aide.

La question se réduit ainsi à ces deux termes : vouloir et pouvoir.

La mère ne veut pas de son enfant, il faut le prendre sans hésitation ; elle ne le peut pas, il faut la secourir.

Après avoir indiqué les dangers que le tour offre pour l'enfant, M. Lafabrègue fait remarquer combien M. le Dr Thulié se montre sage et libéral dans son projet de loi, en proposant, pour certains cas exceptionnels, la création de maternités où la femme coupable peut entrer voilée et n'est tenue qu'à déposer son nom sous pli cacheté, lequel ne sera ouvert que si l'accouchée vient à décéder.

M. Lafabrègue fait ensuite connaître les inconvénients graves, résultant de la recherche du domicile de secours et dit que l'article 16 du projet de loi de M. le Dr Thulié fait disparaître ces inconvénients. Cet article est ainsi conçu :

Le domicile de secours de l'enfant est là où il est présenté. Il n'y a pas de rapatriement de département à département.

Passant à un autre ordre d'idées, M. Lafabrègue invite les membres de la Société qui s'intéressent à ces questions d'enfants à lire dans le livre de M. le Dr Thulié l'histoire de la nourricerie pour les enfants syphilitiques ; il explique le fonctionnement de cette nourricerie et fait connaître les résultats statistiques qu'elle a donnés.

Passant au service des enfants moralement abandonnés, à la création duquel M. le Dr Thulié a prêté un si puissant appui, M. Lafabrègue indique ce qui en est résulté pour ces petits malheureux qui, faute de surveillance, de bons conseils et de bons exemples, auraient fini fatalement sur les bancs de la police correctionnelle ou de la cour d'assises, si l'Assistance publique ne leur tendait une main secourable.

On voit par là combien il est regrettable que le départ de M. le Dr Thulié du conseil municipal ait empêché la mise à exécution de son projet de colonies agricoles en Afrique pour les enfants assistés.

En terminant, M. Lafabrègue dit que M. le Dr Thulié a été pendant ces dernières années le bon génie du service des enfants assistés et profite de l'occasion qui s'offre à lui, pour exprimer sa profonde reconnaissance à l'auteur du livre si remarquable qu'il dépose sur le bureau.

M. le Président s'associe aux éloges que M. Lafabrègue vient de décerner à l'ou-

vrage de M. le Dr Thulié. La question de la protection de l'enfance est, pour la France surtout, d'une importance capitale, et il y aurait un grand profit pour la science et pour l'humanité, à ce qu'elle fût traitée devant nous avec les plus grands développements.

Il espère que M. Thulié entendra l'appel qui lui est fait et qu'il voudra bien venir lui-même nous entretenir d'une institution qui lui est familière et dont les progrès, qui lui sont dus, ont attiré sur son nom tant de sympathies.

M. le comte Léopold Hugo offre, au nom de la Société de l'Histoire de Paris dont il est membre, l'histoire du Polyptyque de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par O. Longnon. Paris, librairie Champion, 1886.

M. E. LEVASSEUR fait observer que le *Polyptyque* est un document des plus anciens, puisqu'il remonte au moment de la dislocation de l'Empire de Charlemagne, et du commencement de la Féodalité.

Un des renseignements les plus intéressants qu'il contient est la liste et la composition des *Tenanciers* de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés et se rapporte à un territoire qu'on ne peut évaluer à moins de 300,000 hectares. En étudiant, d'après ces relevés, le nombre des individus constituant une famille de cultivateurs, on est surpris de constater que la plupart de ces familles ne comptent qu'un, deux, trois et rarement quatre enfants. La moyenne donne environ trois enfants par ménage, ce qui est la proportion actuelle, ce qui tendrait à combattre l'opinion qui accordait aux familles du moyen âge un nombre beaucoup plus considérable d'enfants.

M. THIERRY-MIEG ne conteste pas ces conclusions, bien qu'il soit avéré qu'à cette époque il naissait beaucoup plus d'enfants qu'aujourd'hui, mais leur mortalité était bien plus élevée, ce qui arrivait à diminuer plus ou moins le nombre des survivants.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Gimel veut bien se charger de faire une communication sur le livre présenté, mais seulement en ce qui concerne la division des terres.

M. CHEYSSON reproduit devant la Société la communication qu'il a faite au dîner de la Société d'économie sociale sur les premiers résultats officiels du dénombrement de 1886.

La statistique de la population de fait n'ayant pas encore été publiée, il ne s'agit ici que de la population présente ou légale, la seule, du reste, qui ait un caractère absolument officiel.

Le travail de M. Cheysson devant être inséré *in extenso* dans le Bulletin, il n'y a pas lieu d'en faire l'analyse dans le procès-verbal; toutefois deux points doivent être mis en lumière pour faire comprendre la discussion qui va suivre : Le nombre croissant des étrangers et les petites communes.

En ce qui concerne le nombre des étrangers, M. LOUA montre qu'il résulte de la comparaison des deux derniers dénombrements, qu'ils se sont accrus dans la proportion de 140 p. 1000, tandis que l'accroissement de nos nationaux n'a été que de 14. Leur progression est donc 10 fois plus rapide que celle des Français proprement dits, et il y a lieu de présumer que ce mouvement ascendant n'a pas dit son dernier mot.

M. le Président, tout en reconnaissant qu'il sera difficile d'enrayer ce mouvement, malgré les lois qu'on prépare pour faciliter la naturalisation, exprime la crainte que cette invasion d'un nouveau genre ne soit un danger pour le repos public. La statistique criminelle prouve en effet que le degré de criminalité, mesuré par le rapport des accusés à la population, est de 4 à 5 fois plus considérable dans la population exotique que dans la population indigène proprement dite, et la proportion est encore plus élevée dans nos départements du Midi, qui donnent refuge aux Espagnols et aux Italiens.

M. POUPARDIN ajoute que jusqu'à ces dernières années, les étrangers ont absorbé à Paris une forte part des secours distribués à la population indigente, et cela au détriment de nos nationaux. Mais il croit savoir que des mesures sont prises pour remédier à cet abus.

En ce qui concerne les petites communes, M. Cheysson fait ressortir ainsi qu'il suit leur augmentation constante qu'il attribue avec raison à la désertion des campagnes.

NOMBRE DES COMMUNES.	1876.	1881.	1886.
Au-dessous de 100 habitants . . .	653	720	768
100 à 200 — . . .	3,294	3,484	3,600
200 à 300 — . . .	4,573	4,734	4,895
	<u>8,520</u>	<u>8,938</u>	<u>9,263</u>

L'honorable membre a dressé un cartogramme d'où il résulte que le plus grand nombre des communes de moins de 100 habitants se trouvent réparties dans les départements du Nord-Est, et principalement dans le Doubs et la Haute-Marne. — Il y a cependant un assez grand nombre de ces communes dans les départements du Sud et du Sud-Ouest.

M. E. LEVASSEUR fait remarquer qu'il y a dans le département de la Haute-Marne une commune (celle de Morteau, arrondissement de Chaumont) composée de 12 habitants seulement, répartis en deux maisons, situées dans une clairière, au centre d'une vaste forêt, et à une grande distance de toute autre localité, ce qui a empêché de la réunir à un autre groupe. Dans l'une de ces maisons il y a six habitants dont l'un est maire de la commune; dans l'autre, il y a quatre hommes qui sont tous conseillers municipaux, les autres conseillers étant pris en dehors de la commune.

M. DUCROCQ en cite une autre, dans le même département, celle de La Genevroie, qui n'a que 16 habitants. Quoi qu'il en soit, il regrette de voir s'accroître la multiplicité des petites communes, et il persiste à attribuer ce fâcheux résultat à la loi de 1794 dont il a largement parlé dans une précédente communication, à laquelle il y a lieu de se référer.

M. GIMEL regrette que M. Cheysson n'ait pas rapproché le nombre des petites communes de leur territoire respectif.

D'autres membres auraient désiré qu'on pût établir le classement de ces habitants par sexe, état civil, profession, etc.

M. TURQUAN qui, de son côté, s'est livré à une analyse minutieuse des résultats du dénombrement, en ce qui concerne la population légale des communes, dit avoir fait les mêmes remarques que M. Cheysson. Il compte donner plus tard certains renseignements statistiques des plus intéressants sur les petites communes; si la population des communes de l'Est est faible, il en est de même de la superficie, et la densité de la population de toute cette région n'est pas de beaucoup inférieure

à la moyenne générale ; il est à remarquer que la population se trouve établie de préférence le long des cours d'eau et des voies de communication. Dans l'Est de la France, par exemple dans les départements du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, la population moyenne des communes rurales est de 300 à 400 habitants, alors que la moyenne générale est de plus de 1,000 habitants. En Bretagne, au contraire, une commune rurale a en moyenne 2,000 habitants. Il est vrai que, dans cette dernière région, la superficie moyenne d'une commune est beaucoup plus grande qu'ailleurs. Dans le Midi de la France, surtout dans la montagne, la population est médiocre, et la superficie très grande ; il en résulte une très faible densité.

M. DUCROCQ pense qu'il importe de ne pas confondre la formation des communes, petites ou grandes, avec la formation des groupements de population, des agglomérations grandes ou petites. Il est bien certain que les circonstances naturelles, tenant à la constitution géologique du sol, à l'existence des montagnes et des forêts, au voisinage des cours d'eau, etc., ont joué un grand rôle dans la formation des bourgs, villages ou hameaux, comme dans la formation des villes. Mais ce sont des causes d'une autre nature, historiques, législatives et administratives, qui en ont fait des communes, c'est-à-dire des unités administratives distinctes.

A ce point de vue, on a le droit d'affirmer que la grande cause génératrice des petites communes en France est l'article 7 de la loi des 22 décembre-8 janvier 1790, portant qu'il y aura une « municipalité en chaque ville, bourg, paroisse ou « communauté de campagne ». C'est par cette disposition que l'Assemblée constituante a créé en France 44,000 communes, et que notre pays est devenu un pays de petites communes. Mais avant 1790, on peut dire que la petite commune n'existait pas en France, sauf à titre d'exception infinitésimale. La commune y était un privilège et n'avait pu se former lors de l'émancipation communale des XI^e et XII^e siècles que là où les agglomérations avaient été assez puissantes pour obtenir ou imposer leurs chartes. Même en 1789 les communes étaient peu nombreuses. Dans de vastes provinces, comme en Poitou par exemple, qui correspond aujourd'hui à plus de trois départements, il n'y avait que cinq communes seulement, toutes urbaines. C'est la loi de l'Assemblée constituante qui a créé les petites communes, c'est-à-dire transformé en municipalités distinctes les plus petits groupes d'habitations.

M. DUCROCQ rappelle qu'en présentant à la Société, en 1886, une statistique des plus petites communes, il a montré que leur répartition est indépendante des circonstances naturelles qui différencient les départements. Quelques-uns en ont moins que d'autres parce que le travail de suppressions et de réunions qui a diminué le nombre des communes de 8,000 a été plus actif dans certains départements que dans d'autres.

M. HENNEQUIN dit qu'il ne faut pas confondre les petites communes avec les sections de communes. Ces dernières sont très rares à l'Est où il y a beaucoup de petites communes, et très nombreuses au Centre, principalement dans la Lozère, la Creuse, la Haute-Vienne, et en général dans tous les pays de pâture. Ces sections sont en général pourvues de biens communaux dont elles sont propriétaires, et peuvent vivre indépendamment de la commune à laquelle elles sont rattachées. Il y a, dit-il, des communes qui ont jusqu'à cent sections.

M. DUCROCQ constate que la section de commune et la petite commune constituent

deux faits administratifs et économiques bien distincts et qui n'ont rien de corrélatif. La section de commune est une personne civile distincte de la commune, ayant des propriétés à elle, appelées pour cela biens communaux *sectionnaires* ; mais les sections sont administrées par le maire et le conseil municipal de la commune dont elles font partie. Les 30,000 sections de communes qui existent en France se trouvent surtout dans les départements montagneux du Centre de la France où domine la vie pastorale. On y trouve parfois 10, 20, 30, 36 sections par commune. Aussi ces départements ont peu de très petites communes, au-dessous de 100 habitants. Le département de la Lozère a 1,500 sections pour 197 communes ; le département de la Haute-Vienne, 1,800 sections pour 203 communes ; la Corrèze a 2,500 sections pour 287 communes, et la Creuse a le chiffre énorme de 4,394 sections pour 266 communes seulement.

M. E. LEVASSEUR ajoute quelques observations sur les causes qui tendent à multiplier les sections, et il les trouve dans la constitution géologique du sol et principalement dans la répartition des eaux.

Cette discussion paraissant épuisée, M. E. Levasseur annonce que l'Institut international de statistique, dont plusieurs membres de la Société et du bureau font partie, tiendra sa première session à Rome, du 12 au 16 avril prochain.

Dans ces circonstances, M. le Président demande à la Société de vouloir bien remettre la prochaine séance au 4^e mercredi d'avril. Cette motion est adoptée.

Parmi les communications annoncées se trouvent les suivantes :

Les Excitants modernes (alcool, café, thé et cacao, sucre et tabac), par M. le D^r Broch.

Les Transports par voie fluviale, par M. Limousin.

Les Accidents du travail, par M. Duhamel.

Statistique des biens communaux, par M. de Crisenoy.

Il y aura lieu également d'entendre la fin de la communication de M. Fougere sur les *Sociétés coopératives de consommation*, qu'une indisposition subite de l'auteur ne lui a pas permis de présenter dans la réunion de ce jour.

La séance est levée à 11 heures.

Ouvrages offerts à la Société.

FRANCE. — *Les Dettes publiques européennes*, par M. Alfred Neymark.

Le Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Longnon.

La France et le Canada, par M. Agostini.

Tableaux statistiques de l'épidémie cholérique de 1884 à Paris, publiés par le Bureau municipal de statistique.

Annuaire de l'administration des contributions directes et du cadastre.

ITALIE. — *Les Conditions sanitaires des communes du royaume*, 2 vol.

Tableaux de révision des tarifs de douane, 2 fascicules.

PRUSSE. — *Statistique agricole de la Prusse en 1885* (LXXXVIII).

NORVÈGE. — *Annuaire statistique*, 6^e année, 1885-1886.

RUSSIE. — *Statistique financière de la Russie*, par le D^r Kauffmann, 4 vol.

JAPON. — *Rapport de la Commission d'hygiène d'Yeddo sur la dernière épidémie de choléra.*

Documents, Revues et Journaux divers.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

Rapport présenté, au nom du Conseil, par M. Beaurin-Gressier.

Messieurs,

Comme les années précédentes, un comité spécial a été chargé par le Conseil de notre Société d'examiner les comptes de l'exercice écoulé et de dresser les prévisions budgétaires de l'exercice qui commence. Le Conseil a entendu la lecture du rapport de ce comité, mais il a pensé que vous lui sauriez gré de ménager vos instants en se bornant à dégager devant vous les chiffres essentiels des comptes dont il s'agit.

D'après les prévisions du budget de 1886, les ressources avaient été évaluées pour cet exercice à	20,528 ^f 60 ^c
les dépenses à	20,200
laissant un excédent de.	328 ^f 60 ^c

Les recouvrements n'ont pas atteint le chiffre prévu ; mais les dépenses, d'autre part, sont restées notablement au-dessous des prévisions inscrites au projet de budget.

Les recettes effectuées ont été de 14,070 fr. 50 c. ; mais, si l'on y ajoute le montant des recouvrements restant à faire au 1^{er} janvier 1886, soit 3,673 fr., on arrive pour les ressources au total de. 17,743^f50^c

Le mécompte par rapport aux évaluations des ressources provient principalement :

1^o De ce que la subvention de 1,000 fr. que nous alloué depuis plusieurs années la ville de Paris n'a pu être obtenue en 1886. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un ajournement.

2^o Du retard apporté dans la publication du volume concernant notre 25^e anniversaire ; les ressources que doit fournir la vente de ce volume et que nous avons inscrites pour une somme de 1,000 fr. ont dû être reportées à l'exercice suivant.

D'autre part, les dépenses ne se sont élevées qu'à. 13,613 35

Cela tient notamment aux diverses circonstances ci-après :

On n'a pas eu à supporter les frais d'acquisition de rentes correspondant à celles des annuités de rachat qui n'ont pas encore été acquittées.

Par suite d'un retard dans la présentation des comptes de l'imprimeur qui n'ont pas été fournis en 1886, nous n'avons pas eu à faire face aux frais d'impression du compte rendu de la célébration du 25^e anniversaire inscrits au budget pour une somme de 4,000 fr.

Ajoutons que les dépenses ordinaires sont restées au-dessous des prévisions d'une somme de 2,845 fr. 85 c.

L'exercice écoulé laisse en définitive un reliquat disponible de. . . 4,130^f17^c

Nous n'avons pas cru cependant devoir faire figurer dans le bilan l'intégralité de cette somme au chapitre du capital libre. Quelques-unes des créances dont notre trésorier doit poursuivre le recouvrement et qui remontent aux exercices 1882, 1883, 1884, peuvent paraître douteuses, et nous avons décidé que, par mesure de prudence et par application d'un principe déjà posé l'année dernière, nous frapperions spontanément cet article d'une dépréciation de 600 fr.

Si on en retranche en outre 670 fr., correspondant aux annuités de rachat non recouvrées et qui devront être portées au capital engagé, le capital libre se trouve réduit à 2,860 fr. 17 c.

Nous n'insisterons pas davantage sur le bilan qu'on trouvera d'ailleurs plus loin, en même temps que le projet de budget de 1886. Nous dirons seulement quelques mots de ce projet de budget.

Nous n'avons pas cru devoir, comme les années précédentes, escompter dans nos prévisions de ressources le recrutement probable de nouveaux adhérents. Nous avons maintenu pour le produit des cotisations un chiffre un peu inférieur au chiffre réalisé en 1886. Nous avons agi de même à l'égard des abonnements et subventions. Les ressources ordinaires sont ainsi portées pour 10,825 fr.

Aux ressources extraordinaires, nous avons réduit, ainsi que cela a été dit précédemment, le montant de l'excédent libre de 1886, et nous l'avons inscrit pour 2,860 fr. 17.

Les rachats de cotisations figurent dans ce même compte pour 3,000 fr., chiffre correspondant presque exactement au montant de rachat venant à échéance cette année.

Enfin, nous avons porté en recette une ressource de 2,500 fr. à provenir de la vente du volume concernant le 25^e anniversaire.

En y comprenant d'autres recettes moins importantes, dont le détail est donné au projet de budget, les ressources extraordinaires sont évaluées à 8,610 fr. 15 c.

Les prévisions pour les ressources s'élèvent, en totalité, à la somme de 19,435^f15^c

Les dépenses ordinaires sont un peu inférieures à celles de l'année dernière. Nous avons cru devoir réduire légèrement les dépenses affectées à la publication du Journal, sauf à leur donner plus tard plus d'extension quand notre budget, dégagé des charges de la publication du compte rendu du 25^e anniversaire, aura repris plus d'élasticité.

Les dépenses ordinaires sont afférentes aux frais de secrétariat, à l'indemnité du trésorier, à la rédaction et à l'impression du Journal, au loyer du local des séances, aux frais de convocations et aux conférences. Elles s'élèvent à 9,900^f

Les dépenses extraordinaires ont pour objets principaux : les acquisitions de rentes correspondant aux annuités de rachat, soit 3,000 fr. et les frais d'impression du compte rendu de la célébration du 25^e anniversaire de notre Société évalués à 5,000 fr.

En y ajoutant les divers autres frais de moindre importance, et notamment un crédit éventuel de 200 fr. que votre

<i>A reporter</i>	9,900 ^f	19,435 ^f 15 ^c
-----------------------------	--------------------	-------------------------------------

<i>Report</i>	9,900 ^f	19,435 ^f 15 ^c
conseil a été d'avis de mettre à la disposition de notre président pour faire face aux frais touchant à la représentation de la Société, on arrive pour le montant des dépenses extraordinaires au chiffre de.	9,100	
Soit en totalité pour les dépenses.	19,000 ^f	19,000. »
Elles laissent sur les ressources un excédent libre de.		435 ^f 15 ^c
Notre projet de budget se présente donc en équilibre et nous venons vous demander de vouloir bien y donner votre approbation en même temps qu'aux comptes de l'exercice 1886.		

Projet de budget pour l'exercice 1887.

I. — RESSOURCES.

A. — Ressources ordinaires.

260 cotisations non rachetées à 25 fr.	6,500 ^f »	
168 abonnements regnicoles et étrangers	1,880 »	
Arrérages de rentes.	945 »	
Subvention de la ville de Paris en litige.		
Subvention du Ministère de l'instruction publique (contre 25 exemplaires du Journal)	300 »	
Subvention du Ministère de l'agriculture.	1,200 »	
Total des ressources ordinaires		10,825 ^f » ^c

B. — Ressources extraordinaires.

Excédent libre de l'exercice	2,860 ^f 15 ^c	
Rachat de cotisations (y compris les arriérés de 1885 et 1886).	3,000 »	
Vente de collections, compte rendu des conférences, annuaires	250 »	
Vente du volume concernant le 25 ^e anniversaire de la fondation de la Société	2,500 »	
Total des ressources extraordinaires		8,610 15
Total général des ressources		<u>19,435^f15^c</u>

II. — DÉPENSES.

A. — Charges ordinaires.

Secrétariat, procès-verbaux, administration, publication.	1,200 ^f »	
Indemnité au Trésorier	1,200 »	
Impression du Journal	5,000 »	
Rédaction du Journal.	1,000 »	
Frais de location et dépenses accessoires des séances.	1,000 »	
Frais de convocations, gratifications et divers	500 »	
Total des charges ordinaires (à reporter)		9,900 ^f » ^c

Report 9,900^f »^c

B. — *Charges extraordinaires.*

Bibliothèque, déménagement et confection de l'Annuaire.	800 ^f »
Frais d'impression du compte rendu de la célébration du 25 ^e anniversaire de la fondation de la Société.	5,000 »
Immobilisation pour achat de rente sous forme de capital engagé.	3,000 »
Provision pour imprévu, non-valeurs et divers.	100 »
Crédit éventuel ouvert au Président pour représentation de la Société	200 »
Total des charges extraordinaires.	9,100 »
Total général des charges.	19,000 »
Excédent des ressources	435 15
Ensemble	19,435 ^f 15 ^c

Bilan au 31 décembre 1886.

I. — ACTIF.

1^o *Rentes.*

Emploi du capital engagé :	
36 fr. de rente 3 p. 100	952 ^f 20 ^c
306 fr. de rente 4 1/2 p. 100.	7,830 95
555 fr. de rente 3 p. 100 amortissable.	14,990 80
Provision à immobiliser en 1887	161 05
Total de la valeur des rentes.	23,935 ^f » ^c

2^o *Mobilier.*

Deux corps de bibliothèque	3,900 ^f » ^c
Amortissement	390 »
Reste.	3,510 ^f » ^c
Chevalet, appareil n ^o 7 pour projections.	100 »
Amortissement	10 »
Reste	90 »
Total de la valeur du mobilier	3,600 »

3^o *Débiteurs.*

Cotisations et abonnements.	2,403 ^f » ^c
Annuités	670 »
Total des débiteurs	3,073 »

4^o *Caisse.*

Espèces en caisse	457 17
<i>A reporter</i>	31,065 ^f 17 ^c

Report 31,065^f17^c

5° *Matériel, imprimés.*

Collections, numéros dépareillés, compte rendu des conférences de statistique de 1878, annuaires, évalués 20,000 fr., réduits dans l'inventaire à 10,000 »

6° *Bibliothèque.*

Valeur des livres composant la bibliothèque (pour mémoire).

Total de l'actif 41,065^f17^c

II. — PASSIF.

1° *Capital engagé ou de réserve.*

Versements effectués pour rachat de cotisations 23,935^f »^c

2° *Capital libre.*

Débiteurs 3,073^f »^c

Espèces en caisse 457 17

Total du capital libre 3,530 17

3° *Matériel, bibliothèque et mobilier.*

Collections, compte rendu des conférences de statistique de 1878, annuaires 10,000^f »

Deux corps de bibliothèque 3,510 »

Chevalet, appareil pour projections, etc. 90 »

Total 13,600 »

Total du passif 41,065^f17^c

Les conclusions de ce rapport ont été approuvées par la Société dans la séance du 16 mars 1887.